

Portant Rectificatif au décret N°2005 – 817 du 30 décembre 2005, portant Promotion et Nominations à Titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite Agricole

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la loi N° 87 – 020 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
- VU le Décret N°2010 – 305 du 18 juin 2010 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU La lettre N°258/DC/PR/CTAA/SP du 05 septembre 2005 transmettant au Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin la liste des personnalités béninoises de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire pour décoration ;
- VU Le Procès Verbal de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin, tenue du 02 novembre au 1^{er} décembre 2005 ;
- VU La lettre en date du 20 octobre 2010 adressée au Grand Chancelier par le requérant.

DECRETE

Article 1^{er} : le décret N°2005 – 817 du 30 décembre 2005, portant Promotion et Nominations à Titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite Agricole est rectifié comme suit :

Lire : est promu à Titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade d'Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans le nouveau grade, **Monsieur ACATCHA Adanchédé, Agriculteur (Chevalier par décret N°2000 – 500 du 16 Octobre 2000).**

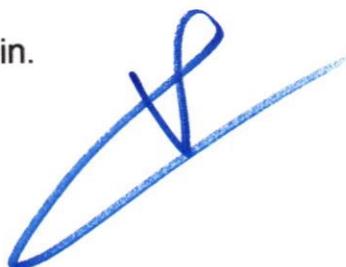
Au lieu de : Nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES30 – GCONB20 – SGG4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.